

La promesse du prophète Muhammad aux chrétiens

A elles deux, les communautés musulmanes et chrétiennes représentent plus de 50% de la population mondiale. Si elles s'entendaient, nous serions à mi-chemin de la paix dans le monde. D'ailleurs, nous pouvons contribuer à plus d'harmonie entre musulmans et chrétiens en faisant un simple geste : toujours évoquer des récits positifs et s'abstenir de diaboliser l'autre.

Pour ma part, je voudrais rappeler aux musulmans et aux chrétiens une promesse que le prophète Muhammad avait faite à ces derniers. Prendre connaissance de cette promesse peut avoir un énorme impact sur la conduite des musulmans à l'égard des chrétiens. Les musulmans respectent généralement les précédents établis par leur prophète et s'efforcent de les mettre en pratique dans la vie de tous les jours.

En 628, une délégation de moines du monastère Sainte-Catherine se rendit auprès du prophète pour lui demander sa protection. Celui-ci leur octroya une charte leur garantissant des droits, que je vais reprendre ci-dessous dans son intégralité. Sainte-Catherine, le monastère le plus ancien au monde, est situé au pied du Mont Sinaï en Egypte. Doté d'une immense collection de manuscrits chrétiens, la plus grande après celle du Vatican, ce site figure sur la liste du Patrimoine mondial. Ses moines sont fiers d'y abriter également la plus ancienne collection d'icônes. Sainte-Catherine renferme les trésors de l'histoire chrétienne, ils y sont en sûreté depuis 1400 ans, grâce à la protection des musulmans

« Ceci est un message de Muhammed ibn Abdoullah, constituant une alliance avec ceux dont la religion est le christianisme ; que nous soyons proches ou éloignés, nous sommes avec eux. Moi-même, les auxiliaires [de Médine] et mes fidèles, nous nous portons à leur défense, car les chrétiens sont mes citoyens. Et par Dieu, je résisterai contre quoi que ce soit qui les contrarie. Nulle contrainte sur eux, à aucun moment. Leurs juges ne seront point démis de leurs fonctions ni leurs moines expulsés de leurs monastères. Nul ne doit jamais détruire un édifice religieux leur appartenant ni l'endommager ni en voler quoi que ce soit pour ensuite l'apporter chez les musulmans. Quiconque en vole quoi que ce soit viole l'alliance de Dieu et désobéit à Son prophète. En vérité, les chrétiens sont mes alliés et sont assurés de mon soutien contre tout ce qui les indispose. Nul ne doit les forcer à voyager ou à se battre contre leur gré. Les musulmans doivent se battre pour eux si besoin est. Si une femme chrétienne est mariée à un musulman, ce mariage ne doit pas avoir lieu sans son approbation. Une fois mariée, nul ne doit l'empêcher d'aller prier à l'église. Leurs églises sont sous la protection des musulmans. Nul ne doit les empêcher de les réparer ou de les rénover, et le caractère sacré de leur alliance ne doit être violé en aucun cas. Nul musulman ne doit violer cette alliance jusqu'au Jour du Jugement Dernier (fin du monde). »

La première et la dernière phrase de cette charte sont très importantes. Elles font revêtir à la promesse une dimension éternelle et universelle. Muhammad précise que les musulmans sont avec les chrétiens, proches ou éloignés, rendant ainsi impossible toute tentative de limiter la promesse au monastère Sainte-Catherine. Par ailleurs, en ordonnant aux musulmans d'obéir à cette charte jusqu'au jour du jugement dernier, il sape toute tentative future de révoquer ces droits. De plus, ceux-ci sont inaliénables.

Muhammad déclara tous les chrétiens comme étant ses alliés et tout mauvais traitement à leur égard comme étant une violation de l'alliance avec Dieu.

Un des aspects remarquables de cette charte est qu'elle n'impose aucune condition aux chrétiens en échange de ces droits. Le fait d'être chrétien suffit. On n'exige pas d'eux qu'ils modifient leurs croyances, qu'ils paient une contrepartie ou qu'ils se soumettent à quelconque obligation. Cette charte est une déclaration des droits, sans obligations.

Il ne s'agit bien évidemment pas d'une charte des droits de l'homme au sens moderne, pourtant, bien qu'elle fût écrite en 628, les droits à la propriété, à la liberté de religion, au travail et à la sécurité de la personne y sont bien défendus.

Je sais que la plupart des lecteurs se diront : « Mais où voulez-vous en venir ? »

La réponse est simple : ceux qui cherchent à semer la discorde entre musulmans et chrétiens insistent toujours sur les questions qui divisent et parlent surtout de ce qui fâche. En revanche, ceux qui veulent favoriser l'établissement de liens évoquent et mettent en valeur des histoires comme celle de la promesse de Muhammad aux chrétiens.

Ainsi, on peut parvenir à inciter les musulmans à dépasser le problème de l'intolérance entre communautés et susciter de la bonne volonté chez les chrétiens, qui, au fond, craignent sans doute un peu l'islam ou certains musulmans.

Lorsque je parcours les documents islamiques, j'y trouve des exemples sans précédent de tolérance religieuse, qui vont dans le sens de l'inclusion de l'autre. Cela m'encourage à vouloir être une meilleure personne. Je pense que la capacité de rechercher le bien et de faire le bien est inhérente à tout être humain. Lorsque nous réfrénon cette prédisposition naturelle à faire le bien, nous renions en réalité notre humanité fondamentale. Source : Oumma.com

<https://www.egaliteetreconciliation.fr/La-promesse-du-prophete-Muhammad-aux-chretiens-9120.html>